



La santé dans nos territoires

commence par celle de nos soignants

12 propositions de SPS à destination
des candidates et candidats
des élections municipales 2026



l'institut
pour la santé
des soignants

www.sps-institut.fr

LA SANTÉ DANS NOS TERRITOIRES COMMENCE PAR CELLE DE NOS SOIGNANTS

12 PROPOSITIONS À DESTINATION DES CANDIDATES ET CANDIDATS DES MUNICIPALES 2026

Depuis plus de dix ans, **SPS, l'institut pour la santé des soignants** place son action au plus près des soignants et des étudiants en santé, toutes professions et tous modes d'exercice confondus¹ à travers trois missions : accompagner, prévenir et défendre la cause. Reconnue d'intérêt général, SPS est une association de loi 1901 qui se mobilise au quotidien autour de sa raison d'être : **préserver la santé des soignants, pour améliorer la vie de tous.**

Leur santé constitue la clé de voûte de notre système de santé, elle conditionne la qualité, la sécurité et la continuité des soins sur l'ensemble du territoire. Pourtant les dernières données dressent un constat alarmant. Ils sont plus d'**un sur deux (55 %) à se déclarer épuisés** et **60 % à rapporter souffrir de douleurs chroniques**, soit deux fois plus que dans la population générale². Chez les soignants libéraux, **20 % auraient reçus un diagnostic de dépression**³ (les soignants sont 5 fois plus susceptibles que la population générale de présenter des symptômes de dépression⁴) et plus de **40 % déclarent avoir été victimes de menaces ou d'agressions verbales**³. Les jeunes générations ne sont pas non plus épargnées par ce constat avec jusqu'à **30 % d'étudiants en santé** (selon les filières) qui déclarent avoir des pensées suicidaires.

Consciente de l'importance d'une présence renforcée sur les territoires, SPS a engagé en 2023 sa territorialisation pour sensibiliser les soignants et étudiants en santé, en métropole comme en outre-mer, tout en tenant compte des disparités et réalités locales. Au cœur de cette dynamique, des délégations régionales composées de 60 bénévoles, qui ont déjà sensibilisé plus de 100 000 soignants. À

¹<https://www.sps-institut.fr/nous/notre-cible>

²Bataille-Hembert, A., Crest-Guilluy, M., & Denormandie, P. 2023. Rapport sur la santé des professionnels de santé.

³SPS, Grenoble Ecole Management et Doctolib. Soignants libéraux : préserver la vocation, combattre l'épuisement. État des lieux, témoignages, recommandations. 2025

⁴WHO Regional Office for Europe. MeND : Mental Health of Nurses and Doctors survey in the European Union, Iceland and Norway. Octobre 2025. <https://iris.who.int/items/7324bf3d-479f-426c-bd5d-861129616859>

l'approche des **élections municipales 2026**, alors que la santé constitue l'une des premières attentes des Français (en particulier sur l'accès aux soins)⁵, SPS a souhaité réaffirmer le rôle central des territoires dans la politique de santé des soignants en formulant **12 propositions** à destination des candidates et candidats.

Dans un contexte de tensions d'accès aux soins⁶, la santé des soignants devient un pilier à part entière des politiques locales. **Attirer et fidéliser les soignants ne peut plus se limiter à la mise à disposition de locaux ou à des dispositifs financiers incitatifs.** Les politiques d'attractivité doivent considérer les soignants dans leur globalité : entourage, équilibre de vie professionnelle et personnelle, conditions d'exercice, reconnaissance et préservation de sa santé. Placer la santé des soignants, dès la formation initiale, parmi les priorités du mandat, c'est faire un choix clair en faveur de soins de qualité pour les habitants, et renforcer l'attractivité et la fidélisation, indispensable à la continuité des soins. Bien que la santé ne relève pas, au sens strict, des compétences des maires, dès lors que l'on aborde la santé en s'appuyant sur le concept « Santé dans toutes les politiques », les municipalités disposent de leviers d'action. Urbanisme, éducation, vie associative culturelle et sportive, voirie et aménagement de l'espace public, action sociale et sécurité : autant de champs d'intervention qui influencent directement la santé, y compris celle des soignants.

12 PROPOSITIONS À DESTINATION DES CANDIDATES ET CANDIDATS DES MUNICIPALES 2026

Avant-propos :

Les propositions présentées sont pensées avec une **logique de graduation par champ d'actions**, afin de proposer à chaque commune des leviers actionnables, même avec des moyens limités. Certaines s'appuient sur des actions déjà mises en œuvre par des communes. Elles ne constituent ni un modèle unique ni un ensemble de solutions transposables en l'état à toutes les communes. Leur mise en œuvre doit nécessairement tenir compte de la taille des communes, de leurs ressources et des dynamiques locales existantes, et surtout en **co-construction avec les soignants et leurs représentants** afin de répondre à leurs besoins.

⁵ CSA pour France Assos Santé. La connaissance et les attentes des Français sur les compétences des maires en matière de santé. Octobre 2025. <https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2025/11/CSA-pour-France-Assos-Sante-Attentes-municipales-et-sante.pdf>

⁶ Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, Mutualité Française. Baromètre santé-social. Novembre 2025. <https://medias.amf.asso.fr/upload/files/Barometre-AMF-2025-RVB-BD.pdf>

FAIRE DE LA SANTÉ DES SOIGNANTS ET DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ UNE PRIORITÉ LOCALE

Proposition 1 : Atribuer le dossier « Santé des soignants » à un élu (conseiller municipal chargé de la commission santé ou adjoint à la santé), dont le rôle sera de le porter comme enjeu prioritaire au sein de la collectivité et des instances auxquelles la commune participe.

Proposition 2 : Organiser des temps de dialogue avec les soignants et étudiants en santé de la commune, afin d'identifier leurs besoins et de les intégrer aux réflexions.

Proposition 3 : Incrire la santé des soignants comme un axe à part entière dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) et autres documents locaux de planification.

ACCOMPAGNER ET ORIENTER LES SOIGNANTS DANS LA PRÉSERVATION DE LEUR SANTÉ

Proposition 4 : Soutenir les actions et relayer les ressources en faveur de la santé des soignants, notamment le **dispositif d'accompagnement psychologique SPS (numéro vert 0 805 23 23 36 et application Asso SPS)** ainsi que le **guichet unique de ressources : lamaisonessoignants.fr**.

Proposition 5 : Former les élus et les agents municipaux en contact avec les soignants aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), afin de renforcer leur capacité à repérer les soignants en souffrance et à les orienter vers les dispositifs d'accompagnement et ressources adaptés.

Proposition 6 : Encourager les associations sportives locales à proposer un tarif préférentiel à destination des soignants et étudiants en santé, et à organiser des événements sportifs dédiés, afin de promouvoir l'activité physique dans leur quotidien.

Proposition 7 : Soutenir l'implantation de lieux dédiés à la communauté soignante, tels que **La Maison des Soignants**, initiative de SPS, en tant qu'espace de ressources, de prévention et de soutien psychologique de proximité.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT D'EXERCICE FAVORABLE, ATTRACTIF ET SÉCURISÉ

Proposition 8 : Faciliter le stationnement des soignants et étudiants en santé intervenant au domicile des patients, via la réservation de places, la distribution de vignettes et en allant jusqu'à la gratuité lorsque possible.

Proposition 9 : Réserver en lien avec un bailleur social, des logements pour les soignants et étudiants en santé, et intégrer leur mise à disposition aux contrats de travail et aux dispositifs d'accueil du territoire.

Proposition 10 : Faciliter l'accès à des solutions de garde adaptées aux horaires irréguliers et atypiques des soignants, en leur réservant des places et en proposant des dispositifs avec horaires élargies, afin d'alléger la charge mentale et de soutenir la parentalité.

Proposition 11 : Déployer un plan municipal de prévention et de lutte contre les violences et incivilités faites aux soignants, en coordination avec la police municipale (campagnes de sensibilisation sur le cadre légal avec la loi Pradal⁷, patrouilles auprès des cabinets médicaux et durant les périodes de gardes et installation de dispositifs d'appels d'urgence).

Proposition 12 : Soutenir la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) par un accompagnement matériel et juridique, afin d'encourager l'exercice pluriprofessionnel et de rompre l'isolement professionnel et social.

⁷ Loi n° 2025-623 du 9 juillet 2025 visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé. Journal officiel de la République française, 9 juillet 2025